



Comité départemental de cyclotourisme du Tarn & Garonne



04/12/2025 – Compte-rendu du comité directeur

* * * * *

Le comité directeur s'est réuni le 4 décembre à La Ville Dieu du Temple.

Membres présents : Michel COULOM, Thierry GABALDA, Simone GABALDA, Pascal BAROU, Françoise FABRE

Membres absents excusés : LABRO Arnaud, Elisabeth TAUPIAC, Guy GAUBERT, Marie-Christine DESJARDINS

Annexe : Ebauche de calendrier 2026

1. Répartition des responsabilités au sein du comité directeur

Les membres du comité directeur sont informés de la démission de la trésorière Françoise FABRE pour raison de santé. En conséquence il a été décidé d'adopter la répartition des responsabilités suivante :

COULOM Michel	Licence n°750680	Président
GAUBERT Guy	Licence n°575775	Vice-président
GABALDA Thierry	Licence n°787420	Secrétaire
DESJARDINS Marie-Christine	Licence n°905273	Trésorière
BAROU Pascal	Licence n°535830	Commission formation
GABALDA Simone	Licence n°822857	Commission féminine
TAUPIAC Elisabeth	Licence n°744184	Commission tourisme
LABRO Arnaud	Licence n°792000	Webmaster

Le président et la nouvelle trésorière prendront les dispositions nécessaires auprès du Crédit Agricole.

2. Evolution du challenge départemental

En préambule, le CODIR a mené une réflexion qui a conduit à proposer aux clubs qui le souhaiteront de décaler au samedi, les randonnées inscrites au calendrier départemental le dimanche en espérant ainsi accroître la participation.

Le CODEP se fixe deux objectifs majeurs :

1. Développer les synergies entre les clubs en organisant ou en pilotant des activités ouvertes à tous.
2. Soutenir la participation des cyclotouristes aux randonnées organisées par les clubs du département.

L'objectif numéro 1 trouve sa réponse dans la randonnée Olympe de Gouges, la rando gourmande et les séjours CODEP.

Pour concrétiser l'objectif numéro 2, un nouveau règlement du challenge départemental sera proposé aux présidents. L'idée est d'attribuer un prix aux huit premiers du classement de ce nouveau challenge. Le barème sera en fonction de la participation des membres du club aux différentes randonnées inscrites au calendrier et de l'effectif théorique du club. Un dispositif sera mis en place pour évaluer le niveau de participation effective aux parcours proposés par le club organisateur. Cette nouvelle forme de soutien aux clubs remplacera les dotations forfaitaires mises en œuvre jusqu'à présent.

3. Budget prévisionnel 2026

Au regard de ce qui précède, la dotation aux clubs sera de 900 euros attribués dégressivement aux huit premiers clubs classés dans le challenge départemental (1er 220€, 2ème 180€, 3ème 140€, 4ème 100€, 5ème 80€, 6ème 70€, 7ème 60€, 8ème 50€).

En sus, les clubs organisant l'ouverture, la clôture et l'assemblée générale du CODEP toucheront une subvention de 50 euros.

Le tableau ci-après détaille le budget prévisionnel qui sera soumis à l'approbation des présidents lors de réunion du 6 février prochain.

4. Séjour CODEP des 20 et 21 juin 2026

Pascal ajustera le devis de La Fouillade privatisant le site. Il est souhaitable que l'acompte soit versé avant la Noël.

5. Prochaine réunion du CODIR

Le CODIR se réunira le 16 janvier à 09h00 à La Ville Dieu du Temple. L'ordre du jour est de finaliser le travail sur le nouveau challenge départemental.

BUDGET PREVISIONNEL 2026

Libellé	Recettes	Dépenses	Solde créditeur	Solde débiteur
Subventions				
Subvention de fonctionnement du CD82	1300,00			
Primes activités (CDER, SRAV, ...) N-1	300,00			
Ristournes FFCT	2100,00			
Total subventions	3700,00		3700,00	
Activités Cyclotourisme				
Challenge départemental		900,00		900,00
Concours départemental d'éducation routière		200,00		200,00
Formation		200,00		200,00
Brevet 100 Audax (60 personnes)				
Inscriptions	180,00	90,00		
Ravitaillement (3€/personne)		180,00		
Total 100 Audax	180,00	270,00		90,00
Olympe de Gouges (60 personnes)				
Inscriptions (19€ lic - 24€ non lic)	1190,00			
Repas		1380,00		
Organisation (5 personnes)	95,00	115,00		
Ravitaillement (2€/personne)		130,00		
Frais de déplacement		50,00		
Total Olympe de Gouges	1285,00	1675,00		390,00
Séjour CODEP 20 & 21 juin (60 personnes)				
Hébergement restauration (CODEP 10€/personne)	3000,00	3600,00		
Apéritif du samedi soir (2€/personne)		120,00		
Organisation (3 personnes)	150,00	180,00		
Frais de déplacement et de transport		300,00		
Total Séjour CODEP	3150,00	3900,00		750,00
VI féminin COREG (90 personnes)				
Apéritif du samedi soir (2€/personne)		180,00		
Total VI féminin		180,00		180,00
Activités sous timbre CODEP				
Ouverture		50,00		
Cloture		50,00		
Total Activités sous timbre CODEP		100,00		100,00
Total Activités cyclotourisme	4615,00	7425,00		2810,00

Banque				
Produits financiers	150,00			
Frais financiers		40,00		
Total banque	150,00	40,00	110,00	
Frais de fonctionnement				
Assurances FFCT		60,00		
Secrétariat		200,00		
Frais de déplacement		900,00		
Site informatique		100,00		
Assemblée générale				
<i>Dotation au club</i>		50,00		
<i>Apéritif (2€/personne pour 30 personnes)</i>		60,00		
<i>Repas 20 personnes</i>	500,00	500,00		
Total assemblée générale	500,00	610,00		
Total frais de fonctionnement	500,00	1870,00		1370,00
Réserves (Livret A)	370,00		370,00	
Totaux	9335,00	9335,00	4180,00	4180,00

